

**LES PRINCIPAUX PILIERS DE LA COLLABORATION SCIENTIFIQUE
ET DU « BIEN-ETRE » ACADEMIQUE. EXEMPLE D'UNE RECHERCHE
INTERNATIONALE**

**THE MAIN PILLARS OF SCIENTIFIC COOPERATION AND “ACADEMIC
WELL-BEING”. EXAMPLE OF AN INTERNATIONAL RESEARCH**

MIHAELA-VIORICA RUȘITORU¹

Artículo recibido el 6 de septiembre de 2017.

Artículo aceptado el 18 de septiembre de 2017.

RESUME

À l'heure où l'enseignement supérieur semble glisser vers un « *marché commun de l'éducation et de la formation* », le débat sur l'amélioration des politiques éducatives universitaires suscite l'intérêt des chercheurs, hommes politiques et public large. Dans le cadre de cet article, nous abordons les principaux piliers pour la coopération scientifique et le « *bien-être académique* ». La recherche s'est basée sur un échantillon de chercheurs jeunes ou expérimentés provenant d'une vingtaine de pays de cinq continents. Les principaux défis académiques identifiés sont : la mobilité académique, les diplômes conjoints, l'influence de l'Union européenne, le financement et la bureaucratie administrative, la précarité du métier d'enseignant-chercheur, le réseautage international et « l'emprise anglaise » de la recherche, la vulgarisation scientifique et l'ingénierie éducative.

¹ Docteure en Sciences de l'Éducation, Université de Strasbourg, France.

Une série de solutions ont été proposées, parmi lesquelles on peut citer : la création d'un dispositif d'ingénierie éducative, l'affinement du cadre administratif-juridique pour les diplômes conjoints, l'accessibilité à l'enseignement supérieur, une meilleure gestion financière et un fort soutien aux jeunes chercheurs. Ces changements augmenteraient le « bien-être académique », renforceraient le courage, la confiance et la motivation d'agir, rendraient la mobilité plus fructueuse et l'éducation interculturelle plus prégnante.

MOTS-CLES: Enseignement supérieur, collaboration scientifique, bien-être académique

ABSTRACT

At the time where higher education seems to drag a “common market of education and training”, the debate on the improvement of university educational policies interests researchers, politicians and wide public. In this article, we analyse the main pillars for scientific cooperation and “academic well-being”. The search is based on sample of young and experienced researchers from twenty countries of five continents. The main academic challenges identified are: academic mobility, joint diplomas, influence of the European Union, financing and administrative bureaucracy, precariousness of the profession of professor/researcher, international networking and “English influence” on research and educational engineering. A series of solutions have been proposed, some of which including: the creation of a mechanism of educational engineering, refinement of the legal-administrative framework for joint degrees, accessibility to higher education, better financial management and strong support to young researchers. These changes would increase the "academic well-being", strengthen the courage, confidence and motivation to act, make mobility more fruitful and intercultural education more meaningful.

KEYWORDS: Higher education, scientific collaboration, academic well-being

SOMMAIRE

- 1. Contexte académique et méthodologique*
- 2. Analyse des données recueillies*
 - 2.1. Les plus grands défis en matière de coopération académique internationale*

2.2. *Les pistes d'amélioration de la coopération académique à l'échelle internationale*

2.3. *Les changements apportés par les solutions envisagées*

3. *Conclusions*

4. *Références*

1. Contexte académique et méthodologique

Depuis quelques décennies, la recherche sur l'évolution et l'amélioration de l'enseignement supérieur s'est considérablement enrichie. Dans un contexte de forte européanisation et globalisation, l'enseignement supérieur semble se diriger vers « le marché commun de l'éducation et de la formation » à l'instar du « marché commun » instauré par le Traité de Rome (Union européenne, 1956). Les choses ont récemment changé jusqu'au point d'arriver au moment où désormais, la coopération inter-universitaire est soutenue à l'international par l'Union européenne à travers le programme éducatif Erasmus+, pilier fondamental d'Horizon 2020.

De plus, bien qu'elle soit une initiative intergouvernementale, la « réforme de Bologne » s'avère toujours un moteur de la dynamique académique (Croché, 2010). Dans ce sens, les recherches sur les différents aspects de la vie académique abondent et sont très variées, jusqu'au point d'introduire le débat sur une nouvelle gouvernance éducative et sur la fabrication de Homo Academicus (Normand, 2016).

Sans citer toutes les références concernant l'enseignement supérieur, dans le cadre de cet article nous aborderons des aspects pratiques concernant les axes principaux d'amélioration de la coopération scientifique et du « bien-être académique ». Ainsi, dans le but d'explorer le maximum de pistes sur la collaboration scientifique et sur le « bien-être académique », nous avons utilisé des entretiens semi-directifs (Quivy et Van Campenhout, 2006 ; Lessard-Hébert *et al.*, 1997) par écrit. Pour la constitution de notre échantillon, nous avons fait appel au « *principe de la maquette* » et à « *l'échantillonnage raisonné* » définis par Van der Maren (1995). Conformément à ce principe, il a été indispensable d'identifier un échantillon représentatif pour notre recherche. Pour cette raison, nous avons distribué le questionnaire auprès de nombreux chercheurs dont une vingtaine (doctorats, docteurs, assistants et professeurs d'université) nous a répondu. Il s'agit principalement des chercheurs en Sciences humaines et sociales provenant de cinq continents : Europe, Asie, Afrique, Amérique du Nord et Amérique du Sud. Les principaux pays représentés dans notre recherche sont : Allemagne, Brésil, Canada, Chili, Chine, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Japon, Niger, Norvège, Libye, Sénégal, Syrie et Tunisie. Les trois unités thématiques abordées ont été formulées comme suit :

1) *Quelle est la plus grande frustration pour vous en matière de coopération académique internationale?*

2) *Quelle serait la solution que vous envisagez?*

3) *À quoi ressemblerait votre vie une fois ce problème résolu?*

Donc, plus concrètement, les thématiques débattues ont visé : 1) les difficultés rencontrées dans le cadre de l'activité scientifique, 2) les solutions d'amélioration proposées et enfin, 3) les changements apportés.

Une fois les données recueillies, nous avons rendu anonymes les réponses. Cette démarche nous a permis de nous lancer par la suite dans l'analyse thématique du contenu (Robert et Bouillaguet, 1997). À partir de cette analyse thématique, nous avons élaboré des schémas d'analyse (de Ketele et Roegiers, 1996). Par la suite, nous décrirons l'analyse proprement-dite, à l'appui des témoignages de nos répondants qui seront présentées en caractères italiques.

2. Analyse des données recueillies

Dans cette partie pratique, nous analyserons les réponses des docteurs ayant fait partie de notre échantillon de recherche. Nous détaillerons les réponses, citations à l'appui, pour chacune des trois unités thématiques abordées, à savoir, les « frustrations » des chercheurs académiques, les solutions envisageables et proposées par eux-mêmes et enfin, les changements que ces mesures apporteraient dans leur vie professionnelle et personnelle.

2.1. Les plus grands défis en matière de coopération académique internationale

Concernant la première unité thématique abordée, les réponses ont été variées et enrichissantes. Nos collaborateurs ont cité, entre autres, les cotutelles, la bureaucratie administrative, le financement, le réseautage international et l'« *emprise* » anglaise de la recherche. Sans prétendre à une exhaustivité, nous présenterons brièvement, pour nos lectures, les plus grands axes énoncés par les chercheurs questionnés.

Dans un contexte de - ce que nous appellerions - une forte « globalisation et européanisation académique », l'élément fulgurant qui ressort réside dans la « **mobilité académique** », que ce soit pour les étudiants de licence et master, ou pour les doctorants et post-doctorants. Un de nos interlocuteurs évoque la nécessité de maîtriser correctement la langue dans laquelle le doctorat est rédigé. Il est mentionné que les chercheurs étrangers possèdent parfois « *une capacité faible de la langue pour réaliser un échange ou une coopération à l'échelle internationale* ». À cela se rajoute la spécificité méthodologique adoptée dans le pays d'accueil, ce qui peut s'avérer un obstacle difficilement surmontable par les chercheurs. De plus, bien que tous les pays sont censés être au même niveau d'égalité dans les rapports de partenariats, il a été

mentionné que « *certains pays ne sont pas pris en compte dans la coopération ou sont marginalisés* ». La mobilité académique est freinée dans certains cas par les « *différences institutionnelles* » en matière de politiques éducatives. Analysons à titre d'exemple « *la différence du système sur le doctorat entre la France et le Japon. Au Japon, la rentrée commence le 1er avril. Il n'y a pas d'examen et de présence obligatoire pendant le doctorat. Il n'y a pas de formation pour les doctorants au Japon. On étudie tout seul pendant son doctorat. Il n'y a pas de cotutelle* ». Cela pose des difficultés majeures tant pour les étudiants que pour les enseignants. Ce qui fait qu'en fonction de la « *culture éducative* » de chaque partenaire, le degré d'implication et d'assiduité peut être différent. Ainsi, selon les aveux d'un chercheur, « *pour une coopération académique internationale, ma plus grande frustration c'est que mon partenaire académique ne termine pas son travail à temps, et cela sans aucune explication* ». De surcroît, « *les objectifs des apprenants ne sont pas toujours bien ciblés* ». Tout en assurant l'anonymisation des réponses, nous remarquons qu'une forte dissemblance s'est installée entre les continents européen et asiatique.

Une autre « *faiblesse* » du système universitaire énoncée par plusieurs de nos interlocuteurs a été représentée par « **les cotutelles** ». Innovation académique de date récente, les cotutelles s'avèrent toujours une « *illusion académique* », malgré les bons principes qui les fondent. Aucune des personnes faisant partie de notre échantillon ne s'est prononcée d'une manière positive à ce sujet car les cotutelles demeurent « *des cotutelles* » seulement au niveau déclaratif : « *Je regrette qu'il n'y ait pas de cotutelle au niveau administratif. Il s'agit certes d'une convention écrite entre deux établissements mais au final et en réalité, chaque établissement garde son propre règlement. Ce qu'il manque c'est une communication entre les établissements et l'acceptation d'un règlement commun qui gère à la fois le cadre du document écrit et celui de la soutenance. [...]. Avec toutes ces contraintes, je me dis qu'effectuer deux soutenances serait sans doute plus simple* ». Tout aussi bizarre que cela pourrait paraître aux yeux de certains de nos lecteurs, il s'avère que parfois les co-directeurs de thèse ne communiquent pas suffisamment entre eux. Dans ce sens, un chercheur exprime son désarroi dans les termes suivants : « *L'autre point qui nuit à la cotutelle c'est le manque de communication entre mes directeurs de thèse. Une seule rencontre en 7 ans et aucun échange par mail ou par téléphone* ». Implicitement, ce manque de collaboration effective entre les directeurs de thèse aura des conséquences néfastes pour le doctorant. À part la réalisation proprement-dite de la recherche, ce dernier se voit attribuer un autre rôle, celui de – ce que nous appellerions – « *relai académique* » entre les directeurs de thèse. De ce fait, « *au final, c'est au doctorant d'assurer le lien et sa situation peut être parfois délicate. En tout cas, je n'appellerai pas cela une cotutelle. C'est en fait une thèse que l'on tente de rédiger dans deux pays, plus précisément que l'on tente de faire accepter dans deux pays. Les exigences de chaque pays doivent cependant être*

respectées sans exception ». Les cotutelles deviennent ainsi un poids administratif supplémentaire tant pour le doctorant que pour les directeurs de thèse et les services administratifs des universités partenaires. Naturellement, il ne faut pas non plus négliger les points positifs des cotutelles, tout en œuvrant à l'amélioration des encadrements juridiques et administratifs de celles-ci. Dans cette perspective, un chercheur fait le témoignage suivant : « *L'établissement de cotutelles est une très bonne idée, mais exige un « overhead » administratif démesuré par rapport aux programmes doctoraux locaux. Les systèmes administratifs ne sont pas généralement optimisés pour décharger les chercheurs des obligations administratives supplémentaires qui leur incombent pour lancer et faire accepter une cotutelle. Aussi les systèmes de bourse et de financement des doctorats sont très mal adaptés, et très peu amènes à stimuler des initiatives dans ce domaine de coopération. Les financements de l'UE peuvent aider ... mais exigent une surcharge de travail souvent peu réaliste pour les professeurs d'université ... et une dépendance accrue des administrations centrales des universités* ».

Avec le lancement du programme européen Erasmus +, nous remarquons que **l'Union européenne** devient un « acteur de financement éducatif » de plus en plus présent dans le discours des chercheurs. En dépit des avantages apportés par ce soutien européen en matière de collaboration académique, le système s'avère parfois contre-productif car « *concernant les projets de recherche en partenariat international, les agences de financements des États de l'UE-EEA s'ouvrent progressivement au partenariat d'institutions étrangères dans leurs appels d'offre pour des fonds de recherche. Cependant, les partenaires étrangers sont presque toujours hors-budget et doivent trouver un financement propre. Les projets de recherche l'UE H2020 exigent par contre une structure de collaboration internationale performante avec preuves à l'appui. Malheureusement, le pourcentage d'obtention de financement UE est très bas et peu exploitable pour de petits groupes de recherches ou établissement de la périphérie académique ou géographique, et cela à cause de la compétition intense pour obtenir des financements de l'UE* ». Les programmes européens de mobilité sont créés pour stimuler la coopération universitaire, mais leurs bases administratives seraient à revoir. Les contraintes administratives pèsent lourd sur les participants, situation qui engendre une autre difficulté puisque « *des membres du consortium changent d'avis et se retirent* ».

Il en découle un autre thème tout aussi épineux, à savoir **le financement et la bureaucratie administrative**. Il s'agit d'un sujet évoqué par la plupart des chercheurs provenant des cinq continents représentés dans notre échantillon. « *La lourdeur et la complexité des procédures pour obtenir les financements nécessaires* » sont mises en exergue par les répondants, alors que « *les démarches administratives lentes ou trop compliquées (bureaucratie)* » sont citées comme étant un des plus grands défis

académiques à l'heure actuelle. Tacitement, avec ces restrictions budgétaires, les universités allouent de moins en moins d'argent pour la recherche ou pour l'achat des ouvrages ou revues qui pourraient intéresser les étudiants ou les chercheurs. *Grosso modo*, il s'agit d'un phénomène universel résidant dans « *la lenteur des universités à prendre des décisions pour signer des ententes de coopérations entre des partenaires universitaires ou autres* ».

Poursuivant notre analyse, il en ressort **que la précarité du métier d'enseignant-chercheur et le réseautage international sous emprise anglaise** représentent une autre insatisfaction professionnelle pour les chercheurs questionnés. Il en ressort que les jeunes chercheurs rencontrent des difficultés majeures à trouver leur place dans la communauté scientifique : « *La frustration vient de la précarité du métier de l'enseignant-chercheur à l'échelle internationale. Cette précarité est la responsable d'un décalage extraordinaire entre ceux qui peuvent agir en tant que sujets autonomes, ayant accès aux projets et pouvant participer dans leurs définitions et ceux qui sont toujours dépendants des autres, en devant s'adapter à toutes les conditions* ». Réalité de plus en plus présente dans les universités du monde entier, les jeunes chercheurs accèdent que très difficilement aux postes universitaires à cause d'une concurrence accrue et parfois injuste. Les dires d'un chercheur pourraient en témoigner dans ce sens : « *Je dirai que ma plus grande frustration à l'heure actuelle c'est de ne pas avoir de poste [...] afin d'avoir une légitimité à être dans ces réseaux à long terme et aussi à constituer mon réseau voire de l'étendre à des chercheurs anglophones* ». Il est unanimement exprimé le fait que l'anglais a pris le dessus dans la recherche internationale. Néanmoins, cela pose quelques fois des problèmes pour les chercheurs francophones qui sont marginalisés ou simplement exclus des partenariats internationaux. Implicitement, un autre mécontentement est exprimé, à savoir « *de ne pas assez lire les travaux anglophones [...] en raison de l'intégration dans ce contexte francophone où on cite beaucoup les chercheurs francophones* ».

Étroitement lié à ces derniers aspects abordés, **la vulgarisation scientifique et l'ingénierie éducative** s'avèrent de véritables provocations pour le monde académique contemporain. *Publish or perish* semble être le slogan scientifique le plus d'actualité. Pour certains chercheurs, la publication d'un article scientifique ressemble à un parcours de Sisyphe : « *C'est la difficulté à publier des articles scientifiques dans les revues de rang A. Quelle que soit la pertinence du travail d'un chercheur, s'il n'est pas sous la coupole d'une célébrité, il ne peut pas publier. C'est frustrant de voir les communautés scientifiques tombées dans le réseautage au détriment de la pertinence des sujets traités dans les revues* ». Proscrit ou blâmé au fil des générations, le copinage ou le réseautage semble détenir toujours le pouvoir en matière de recherche académique. Un autre aspect extrêmement important pour la vulgarisation scientifique est représenté par la langue de

la publication. Comme nous venons de voir, il y a une tendance accrue de publier de plus en plus en anglais, chose qui peut, à nouveau, nuire aux chercheurs francophones. Ceux-ci se retrouvent, une fois de plus démunis devant leurs homologues anglophones : « *mon niveau d'anglais à l'heure actuelle mériterait d'être amélioré pour participer à des colloques exclusivement en anglais* ». Ce qui fait que tant pour la vulgarisation écrite et qu'orale, la maîtrise de l'anglais demeure un défi considérable. Enfin, un autre chaînon qui manque aux systèmes universitaires actuels demeure l'ingénierie éducative. Il est ainsi évoqué « *l'absence d'un réel soutien et accompagnement en termes d'ingénierie, comparativement aux collègues scandinaves* ». Pour un finir, nous pouvons schématiser les réponses des chercheurs de la façon suivante :



Figure 1 : Les grands défis de la coopération académique à l'heure de la globalisation

Tel que nous l'avons expliqué, dans un premiers temps, les chercheurs ont donné leur avis sur les plus grandes frustrations qu'ils peuvent avoir vis-à-vis de la coopération

académique actuelle. Ces 10 éléments sont représentés d'une manière succincte dans le tableau ci-dessus. Ensuite, il leur a été demandé de proposer des solutions pertinentes pour pallier les difficultés rencontrées. Ces propositions seront analysées dans la sous-partie suivante.

2.2. Les pistes d'amélioration de la coopération académique à l'échelle internationale

Nous tenons à avouer l'enthousiasme avec lequel les participants à cette recherche ont fait des propositions d'amélioration de la politique éducative. De plus, la variété des solutions envisagées est impressionnante. En interrogeant les chercheurs directement, notre démarche s'inscrit dans une approche de « coparticipation – cogestion – coresponsabilisation ».

Le plus grand besoin ressenti par la plupart des répondants a été la création **d'un dispositif d'ingénierie éducative à visée nationale et internationale**. Cela pourrait prendre la forme d'un service universitaire qui pourrait travailler en autonomie ou bien en collaboration avec un cabinet indépendant de conseil en politique éducative. L'existence d'un tel dispositif s'avère indispensable pour une meilleure organisation de l'activité de recherche. Les dires d'un de nos interlocuteurs dans ce sens sont éloquentes : *« Je me réjouirais de pouvoir m'adresser, pour des projets que j'élabore, à une cellule au sein du service des Relations internationales de l'Université qui ne se contente pas de relayer l'offre institutionnelle "ordinaire" »*. Il semblerait que malgré tout l'appareillage universitaire, il manque toujours des services indispensables dans ce contexte de globalisation. Les principaux objectifs de ce dispositif d'ingénierie éducative seraient de : *« développer les échanges et les programmes en langue anglaise dans les universités, doter les équipes de recherche d'un dispositif d'ingénierie à l'international qui permettent de piloter les projets internationaux et d'y participer plus activement, reconnaître davantage les activités internationales des enseignants chercheurs et moduler leurs emplois du temps en conséquence, dégager des financements plus importants pour les initiatives et programmes innovants dans les sciences humaines et sociales »*. De surcroît, ce dispositif d'ingénierie éducative pourrait accomplir une mission de vulgarisation auprès des enseignants et des étudiants concernés. Il pourrait ainsi *« clarifier et expliquer le rôle et l'importance du projet de la coopération académique (par exemple par le biais des conférences, des médias, etc.) »*. Un autre chercheur propose que ce dispositif d'ingénierie éducative soit chargé d'une mission importante, c'est-à-dire l'évaluation des savoirs et savoir-faire des étudiants. Ces derniers constituent le noyau dur d'une université, raison pour laquelle, il ne faut pas négliger le bagage éducatif qu'ils emporteront une fois qu'ils quittent la

faculté. Il est donc proposé « *d'avoir un service suivant l'évolution des compétences des apprenants* ». Dans le but de faciliter les échanges académiques internationaux, une autre tâche pourrait être attribuée aux membres pilotant ce dispositif d'ingénierie éducative. Plus précisément, « *il faudrait que les conventions de partenariat soient signées par les seuls intervenants au projet et tout simplement entériné, dans le mois suivant, par le rectorat de chacune des universités* ».

Il en résulte qu'au niveau de chaque université, il conviendrait de **remanier certains services universitaires** pour « casser » la bureaucratie administrative et **de faciliter l'accessibilité à l'université**. Dans un premier temps, il est souhaitable « *d'assouplir les démarches administratives, voire de supprimer celles qui les ralentissent ou qui sont inutiles* ». Malgré les différents textes juridiques nationaux et internationaux prônant un enseignement juste et égal pour tous, il y a toujours des disparités significatives entre les différentes classes sociales. De ce point de vue, « *la solution serait d'améliorer les conditions d'accès à l'université, notamment pour les docteurs issus de milieux extrêmement précarisés, comme c'est le cas du milieu académique espagnol ou italien. En sciences sociales, la précarité passe notamment par la dépendance de participer dans des projets financés par les institutions politiques, en poussant celles-ci pour une recherche appliquée, technocratique, positiviste, bref "reproductrice" des logiques de l'économie libérale* ». Lorsqu'il s'agit des étudiants non-européens, l'équation éducative semble devenir plus compliquée à cause des démarches administratives à effectuer. Pour cela, selon les souhaits d'un chercheur, il serait bienvenu « *de libéraliser l'obtention de visa, ça facilitera l'accès aux étudiants étrangers dans les universités étrangères* ». Il est généralement reconnu que les universités devraient réformer leurs offres éducatives en insistant sur l'accessibilité pour tous les étudiants, nationaux ou internationaux, élites, ordinaires ou à handicap, jeunes ou adultes. D'après les aveux d'un chercheur faisant partie de notre échantillon, l'accessibilité à l'enseignement supérieur demeurerait la pierre d'achoppement de l'université française. La confession d'un chercheur français à cet égard est cruciale : « *Nous ne sommes pas assez dynamiques en France et beaucoup trop élitiste! Il faut assurer des échanges à l'international dans tous les niveaux et avec tous les profils de gens. La communauté académique devrait être la liaison entre le peuple Français et l'étranger mais je connais les collègues qui menacent de ne pas accepter les étudiants dans leur cours s'ils font ERASMUS ou s'ils trouvent un stage ou un travail à l'étranger. [...]. On dirait que les professeurs sont jaloux de leurs propres étudiants. Il y a une raison pourquoi nous sommes tellement mal placés sur la liste de Shanghai [...]. Trop d'argent du pays est concentrée à Paris et sur les enfants de riches. Le fait d'être riche ne veut pas dire que tu as du talent. De plus ils écartent les enfants des immigrés et des classes moyennes.*

Une autre thématique évoquée en vue d'une amélioration vise le besoin de **soutenir tout particulièrement les jeunes chercheurs** et de **mieux gérer l'enveloppe financière de l'université**. Le soutien adressé aux jeunes chercheurs peut commencer déjà dès qu'ils sont étudiants ou doctorants. Une solution dans ce sens serait de : *« chercher d'autres partenaires, faire de la publicité sur le web, réduire les dépenses en impliquant des doctorants ou des étudiants »*. Ensuite, une fois le titre de docteur obtenu, les jeunes docteurs devraient être mieux accompagnés pour apprendre à rédiger des articles de bonne qualité et à les publier dans des revues prestigieuses. Pour cela, il conviendrait de : *« casser le réseautage des revues, accorder une priorité de publication aux jeunes chercheurs afin qu'ils soient rodés dans la production. Mais très tôt les difficultés subies en début de carrière contribuent fortement à briser l'élan de recherche des jeunes docteurs »*. Dans un contexte de concurrence cruelle, les jeunes chercheurs ont besoin d'être davantage motivés et soutenus car, à proprement parler, ils représentent l'avenir de la recherche à l'échelle mondiale. Dans le même temps, les professeurs expérimentés qui se montrent très dynamiques dans le cadre des échanges internationaux, nécessiteraient une reconnaissance officielle. Un chercheur suggère ainsi que : *« les institutions offrent beaucoup plus de bourses dans le but d'aider les professeurs qui réalisent des recherches à l'étranger »*. Au niveau des équipes de recherche ou des laboratoires, une autre issue est proposée. Cela peut faire référence tant au financement provenant de l'université qu'au financement européen ou international. À cet égard, un chercheur fait l'aveu suivant : *« Ma solution est « small is beautiful »*. *Il faudrait allouer des sommes plus modestes pour permettre plus d'initiatives par le bas. Créer des seuils incitatifs pour les laboratoires et universités qui ne font pas partie des « happy few »* ». Il en ressort qu'une chance doit être donnée également aux équipes ou universités de taille petite ou moyenne. Il s'avère que les universités ont de moins en moins d'argent, raison pour laquelle elles commencent à se tourner vers le monde industriel. Cependant, elles sont appelées à faire face à un piège majeur, à savoir l'« économisation de l'éducation ». Une université ne pourrait jamais fonctionner comme une entreprise, car sinon elle ne serait plus une université. De ce fait, les chercheurs sont fortement interpellés par l'avenir de l'université : *« Une coopération académique peut-elle fonctionner comme une société commerciale? Les collaborateurs travaillent ensemble pour un certain but commun, mais si quelqu'un ne fait pas son travail, il faut bien expliquer la situation avec des arguments »*. Reste la question ouverte de savoir si l'université est prête à adopter les règles de jeu venant du milieu industriel? Avant d'épuiser les éléments liés à cette thématique, nous mentionnons une dernière piste assez ingénieuse proposée par un chercheur de renom mondial. Pour une meilleure gestion de l'argent, le mieux serait la création d'*« un fond permanent lié au ministère de l'éducation des pays partenaires ou aux universités »*.

Quant à la coopération scientifique, **la nécessité de peaufiner le cadre juridique et administratif régissant les diplômes conjoints** revient d'une manière véhémement dans le discours des chercheurs interrogés. À travers le programme Erasmus+, l'Union européenne pourrait avoir une influence décisive dans la promotion efficace des cotutelles. Les gouvernements étatiques auront également leur rôle à jouer dans le cadre des diplômes conjoints. Il faudrait ainsi « *ajouter des fonds européens qui incitent les universités à opter pour des cotutelles. Cela commence à fonctionner au niveau du Master. Pour les doctorats, l'effort financier de l'UE est encore trop modeste. Il faut aussi influencer les gouvernements de l'UE-EEA pour accorder une préférence dans les budgets nationaux de recherche et d'enseignement supérieur aux cotutelles assorties de séjours de recherche à l'étranger (en jouant aussi sur les contrats d'échange Erasmus+)* ». Le programme éducatif Erasmus+ pourrait être une belle opportunité pour les pays européens d'élargir leur sphère d'action scientifique et de donner plus de visibilité et de poids à la recherche européenne. Afin que le travail bénéficie également aux étudiants ou aux doctorants, et non seulement aux institutions universitaires, il a été proposé d'œuvrer pour « *la délivrance de diplômes ou d'attestations valorisant les efforts fournis par l'apprenant, et ce dans les deux pays* ». Pour que les avantages des diplômes conjoints deviennent réalité pour chaque participant, le cadre juridique et administratif devrait être remanié et les rencontres entre les co-directeurs de thèse rendues obligatoires. Un de nos chercheurs pointe les deux éléments dans les termes suivants : « *Pour moi, il est primordial que :*

- *les institutions échangent et règlent le cadre administratif de la cotutelle non seulement sur les aspects techniques (lieux de travail, financement, encadrement, langue de rédaction, lieu de soutenance), mais également sur des aspects pratiques (objectifs du document écrit, forme de la couverture, organisation de la soutenance, délais, choix du jury) ;*
- *les co-directeurs de thèse se rencontrent ou au minimum échangent verbalement en présence et/ou en absence du doctorant (cela donne une cohérence au projet de recherche) ».*

Pour synthétiser, nous présenterons d'une manière plus succincte les éléments qui viennent d'être détaillés ci-dessus. La figure suivante retrace donc les principaux axes d'amélioration à envisager dans le cadre de la coopération académique :

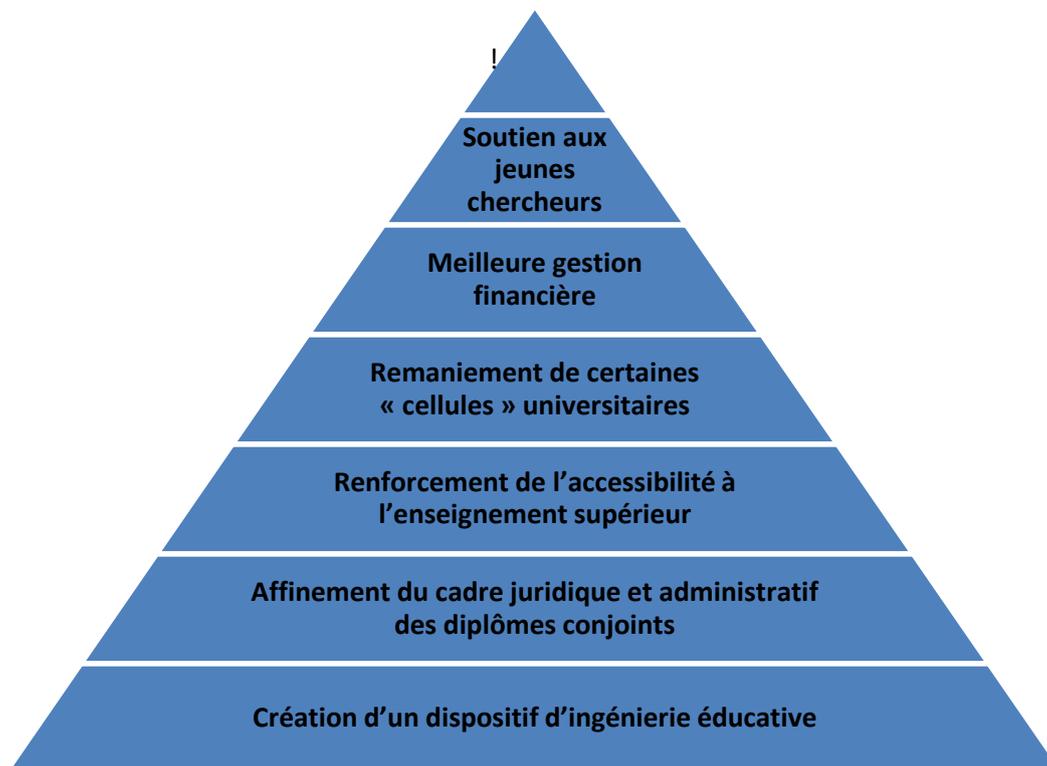


Figure 2 : Axes d'amélioration de la coopération académique à l'échelle nationale et internationale

Nous remarquons donc que la création d'un dispositif d'ingénierie éducative est indispensable pour toute université qui songe devenir ce que nous appellerions - un véritable « pôle d'excellence éducative ». Il en découle tout aussi bien l'amélioration de l'accessibilité de tous à l'université et le remaniement du cadre juridico-administratif des diplômes conjoints. La réforme de certaines cellules universitaires ainsi qu'une meilleure gestion financière sont des briques qui se rajouteront à la construction d'une coopération académique solide. Ces mesures convergeront vers le soutien des étudiants et des jeunes chercheurs – vecteurs de la connaissance et de la recherche dans la société de demain.

2.3. Les changements apportés par les solutions envisagées

Après avoir vu les réponses concernant les solutions proposées pour améliorer la vie professionnelle et personnelle des enseignants-chercheurs, attelons-nous davantage aux changements concrets qui pourraient intervenir grâce à une meilleure politique éducative à l'échelle de l'université. À nouveau, les réponses ont été variées et riches.

Tout d'abord, si la collaboration académique fonctionne correctement, les enseignants et les étudiants gagnent au niveau de **l'éducation interculturelle** pour **peaufiner**

l'ouverture d'esprit et explorer d'autres cultures. Ainsi, « *la mobilité sera plus facile; les échanges plus fluides et l'esprit d'ouverture et de tolérance vers l'autre plus dominant* ». Avec une politique éducative efficace, la mobilité sera davantage promue parmi tous les acteurs du milieu universitaire. Les enseignants pourraient ainsi jouir du « *développement de nouveaux réseaux et de nouvelles idées* » au profit d'eux-mêmes, des étudiants, mais aussi de la société. Déchargés des démarches administratives longues et prenantes, les enseignants pourraient « *passer leur temps à explorer la culture anglophone dans toute sa diversité avec les étudiants ou les aider à préparer leur vie professionnelle à l'international* ».

Les projets de mobilité académique seraient ainsi plus accessibles et productifs.

Les démarches administratives s'avèrent un réel frein pour les chercheurs dynamiques qui souhaitent apporter leur touche personnelle à l'amélioration de la vie étudiante. Pour les jeunes chercheurs, les partenariats interuniversitaires seraient un excellent tremplin pour la vie professionnelle, mais avant tout il faut qu'ils acquièrent l'affiliation institutionnelle exigée : « *Je pense que je m'engagerais dans l'élaboration d'un projet de coopération qui, aujourd'hui, ne peut se faire, car je n'ai pas le statut (PU, Maître de Conférence) requis pour solliciter des financements institutionnels avec quelque chance de les obtenir* ». Les chercheurs les plus expérimentés voient leur vie professionnelle améliorée à plusieurs degrés, comme, par exemple, la mise en place des programmes de partenariat, la réussite des cotutelles ou la vulgarisation scientifique. Un de nos interlocuteurs résume ces aspects en considérant qu'il est indispensable d'agir à trois niveaux : « *1) des partenariats (voyages, vidéoconférences, etc.) pour organiser chaque semestre un atelier ou un cours avec plusieurs maîtres de conférences ; 2) la direction de thèse en cotutelle d'un ou deux étudiants par an ; 3) la publication et les projets de recherche avec des fonds bilatéraux* ».

Au niveau des enseignants, une réforme réussie dans l'enseignement supérieur pourrait les **projeter davantage dans une perspective d'« entrepreneur scientifique »**. Les enseignants-chercheurs sont d'avis que de nos jours leurs tâches sont devenues tellement complexes qu'elles ressemblent de plus en plus à la réalité que l'on retrouve dans le monde de l'entreprise. En conséquence, le chercheur acquiert un nouveau statut, celui d'auto-entrepreneur : « *Je serais, en partie, j'imagine, dégagé de dépendances et démarches administratives locales et nationales, et pourrais fonctionner plus efficacement comme « entrepreneur académique »*. Il ne faut pas non plus négliger le risque encouru par cette démarche « entrepreneuriale » à l'échelle de l'université. Avec une telle variation des tâches, les chercheurs sont amenés à acquérir des compétences administratives, relationnelles, scientifiques, financières, juridiques, etc. Une fois ces compétences appropriées, avec le soutien de l'université, le chercheur pourrait, par exemple, « *rivaliser avec les enseignants chercheurs scandinaves et anglo-saxons qui sont beaucoup plus soutenus et accompagnés dans leur mobilité et leur dépôt de*

projets ». Tant dans la pratique que dans le discours des enseignants-chercheurs, il ressort que les pays du nord se sont emparés de meilleures stratégies d'action, y compris dans le domaine de l'éducation.

Une catégorie des réponses peut paraître assez surprenante car à maintes fois, les chercheurs interrogés ont souligné les bienfaits d'une politique éducative adéquate sur leurs traits de personnalité. **Le courage et la confiance seraient significativement augmentés.** À titre d'exemple, pour certains chercheurs, cette confiance est étroitement liée à la justification du « bien-fondé » de leurs recherches : « *Cela faciliterait la vie des chercheurs en évitant à ceux-ci de toujours être en mesure de prouver le bien-fondé de leurs recherches. Car comment le chercheur peut-il prouver que sa recherche correspond à un besoin si celle-ci est une recherche fondamentale pour l'avenir et non pour le présent ?* ». Implicitement, la légitimité des travaux scientifiques passe par la reconnaissance de la part de la communauté scientifique. Or, le moyen le plus adéquat pour la reconnaissance demeure la publication des articles. Le fait de ne pas être publié coupe les ailes des chercheurs qui manquent de plus en plus de confiance, en croyant, parfois à tort, que si leur recherches ne sont pas publiées, c'est parce qu'elles ne sont pas bonnes. Avec plus de chances de publier ses recherches, la vie d'un jeune chercheur ressemblerait « *à une vie de chercheur engagé avec la certitude de pouvoir être publié et d'avoir le courage de s'appliquer pleinement à la recherche. Rien n'est plus frustrant que d'écrire des articles sans possibilité de publication* ». Nombreux sont les exemples qui montrent la difficulté à continuer la recherche, par manque de courage. En effet, la publication représente, finalement, le miroir – parfois injuste – de la reconnaissance scientifique. En règle générale, mis à part l'aspect de la publication scientifique, les chercheurs considèrent qu'ils gagneraient en confiance avec un meilleur soutien de la part de l'université. Ils déclarent ainsi : « *dès que les problèmes sont résolus, je vais être content et vais acquérir quelque courage et confiance pour résoudre désormais les problèmes similaires* » ou bien « *je continue ma vie normalement en ayant plus de confiance* ».

Enfin, une meilleure politique académique aboutirait à instaurer ce que nous appellerions - **un état général de « bien-être académique »**. Ce bien-être prendrait différentes formes pour les doctorants ou les enseignants. Les doctorants pourraient partager leurs expériences de vie estudiantine avec les autres et leur vie « *ressemblerait à celle d'un étudiant épanoui, censé donner l'exemple de soi et en faire profiter les autres qui n'ont pas eu la chance de faire les études supérieures* ». Dans le cadre de ce discours, le sujet des cotutelles est récurrent. Avec un soutien plus fort pour la réussite des cotutelles, « *cela faciliterait grandement les choses (déjà très complexes en soit) pour le doctorant, éviterait la mise à dos de ses co-directeurs de thèse ou des membres du jury* ». Les relations interprofessionnelles entre les doctorants et les enseignants pourraient s'améliorer considérablement. De surcroît, les acteurs du milieu académique

seraient plus motivés à travailler et à développer des partenariats éducatifs : « *je travaillerais surtout beaucoup plus, je serais beaucoup plus productif, je changerais plus de pays* ».

Somme toute, les principaux changements apportés rendraient l'éducation interculturelle plus forte, la mobilité plus accessible et fructueuse, la dimension d'entrepreneur scientifique plus prégnante, le courage d'agir et la confiance plus puissants et, finalement, le « bien-être académique » plus présent. La figure ci-dessous regroupe tous ces éléments :

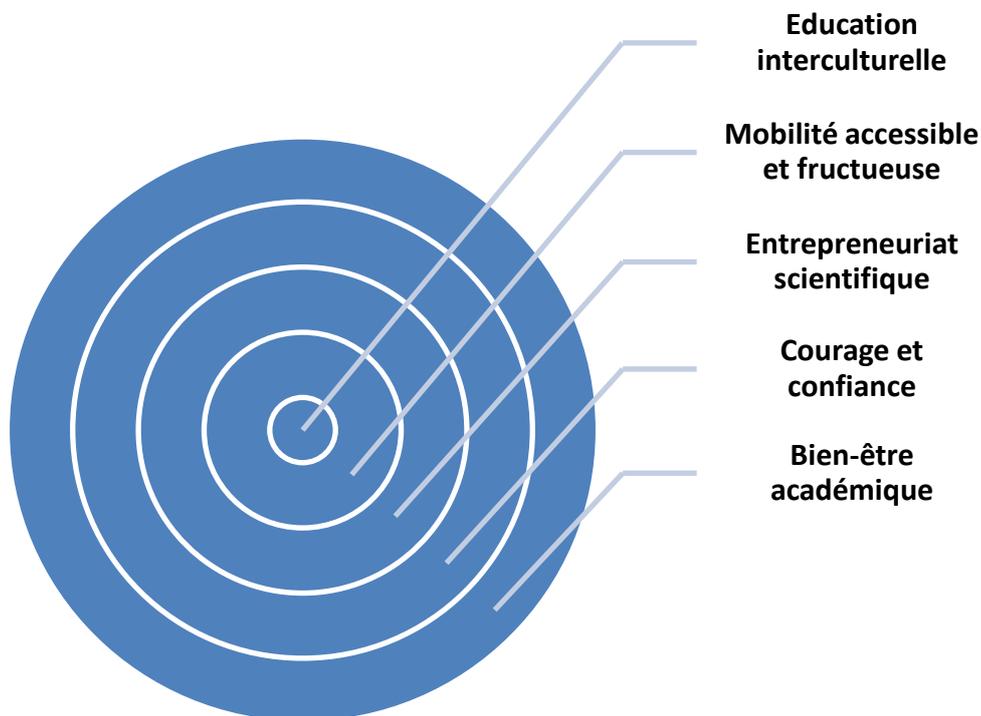


Figure 3 : Les changements fondamentaux pour le « bien-être » académique

3. Conclusions

En guise de conclusions, nous remarquons que la réforme éducative dans l'enseignement supérieure est en plein chantier. De nombreuses pistes d'amélioration sont proposées par nos interlocuteurs. Afin de renforcer le « bien-être » académique des

enseignants et des étudiants, il conviendrait également de créer un forum de discussion et des groupes d'échanges pour que les participants puissent partager informations et expériences dans le but de maximiser leurs ressources. Le « tutorat éducatif » serait également bienvenu, ainsi que la personnalisation des conseils d'orientation et de carrière universitaire. Une collaboration académique réussie doit ainsi viser tant l'aspect relationnel que scientifique. Pour finir, nous laissons la parole à un chercheur pour témoigner sur l'aboutissement des partenariats universitaires : « *D'après mon expérience, la coopération académique internationale fonctionne efficacement si deux conditions sont réunies: a) de bonnes relations interpersonnelles, voire des relations d'amitié entre les responsables ; b) une collaboration en termes de recherche et de publication scientifiques. Les deux conditions doivent exister en même temps* ».

4. Références

- Croché, S. (2010). *Le pilotage du processus de Bologne*. Louvain-la-Neuve : Academia Bruylant.
- De Ketele, J-M. et Roegiers, X. (1996, 3 édition). *Méthodologie du recueil d'informations. Fondements des méthodes d'observation, de questionnaires, d'interviews et d'études de documents*. Bruxelles : De Boeck & Larquier.
- Lessard-Hébert, M., Goyette, G. et Boutin, G. (1997). *La recherche qualitative. Fondements et pratiques*. Paris-Bruxelles : De Boeck Université.
- Normand, R. (2016). *The changing epistemic governance of European education. The fabrication of the Homo Academicus Europeanus?* Suisse: Springer.
- Quivy, R. et Van Campenhout, L. (2006). *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris: Dunod.
- Robert, A. et Bouillaguet, A. (1997). *L'analyse de contenu*. Paris : P.U.F.
- Union européenne. (1956). *Traité de Rome*. Luxembourg : OPOCE.
- Union européenne. (2003). *La stratégie de Lisbonne*. Luxembourg : OPOCE.
- Van der Maren, J-M. (1995). *Méthodes de recherche pour l'éducation*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal & De Boeck.